

SALAIRE MINIMUM À COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

Smic horaire brut
9,76 €

Taux horaire	Salaires horaires bruts	Salaires horaires nets
Minimum horaire = 2,25 X SMIC/8	2,74 €	2,11 €

Plafond CAF brut par journée d'accueil	48,80 €
Plafond net par journée d'accueil	37,40 €

(afin que les parents puissent percevoir l'aide de la CAF)

MONTANT MINIMUM DES FRAIS D'ENTRETIEN

	Montants minimum
Journée inférieure à 9h	2,65€ (non proratisable)
Journée de 9h	3,01 €
A rajouter par tranche d'heure au-delà de 9h	0,33€